

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2025**

Régulièrement convoqué le 29 janvier 2025, le conseil municipal s'est réuni le 03 février 2025 à 20h00, sous la présidence du maire, Michèle DORIN.

Présents : Alain BAMET, Jean Charles CLAUDEL, Julie JUGNET, Antoine BELICARD, Philippe CACCIABUE, Joëlle DAILLY, Vincent JACQUET, Charlène JENLINSKI-TISSIER, Sébastien PRADES, Thierry SERRA.

Absent et excusé : néant.

Mme Julie JUGNET est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Retrait de la délibération 2005.04 – Autorisation dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du budget principal 2025
- ✓ Autorisation dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du budget principal 2025

1) Retrait de la délibération 2005.04 – Autorisation dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du budget principal 2025

Le maire rappelle que le conseil municipal a délibéré, le 22 janvier 2025, sur l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget communal 2025.

À la suite de l'envoi de la délibération à la Préfecture de Saône et Loire, ceux-ci nous informent que cette délibération est irrégulière car un montant est erroné dans la répartition des crédits ouverts du chapitre budgétaire 21.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal procède donc au retrait immédiat de cette délibération et en avise immédiatement la Préfecture de Saône et Loire ainsi que le SGC de Mâcon

2) Autorisation dépenses d'investissement à hauteur de 25% avant le vote du budget principal 2025

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à mandater, dans l'attente du vote de l'ensemble du budget primitif 2025, les dépenses d'investissements dans la limite de 25% des crédits votés en 2024 et cela en plus des crédits reportés le cas échéants, conformément à l'état suivant :

- chapitre 20 : 5 000 €

. compte 203 : $20\,000 \times 25\% = 5\,000$ €

- chapitre 21 : 617 500 €

. compte 2116 : $25\,000 \times 25\% = 6\,250$ €

. compte 2131 : $513\,372,79 \times 25\% = 128\,343,19$ €

. compte 2135 : $18\,000 \times 25\% = 4\,500$ €

. compte 2152 : $20\,000 \times 25\% = 5\,000$ €

. compte 2158 : $2\,500 \times 25\% = 625$ €

. compte 2182 : $12\,000 \times 25\% = 3\,000$ €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La Secrétaire de séance,
Julie JUGNET



Le Maire,
Michèle DORIN

